

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Le 12 Février 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le Jeudi 15 Février 2024 à 20h00.

### Ordre du jour :

2024-07 : Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet

2024-08 : Modification des statuts et des intérêts communautaires de Mayenne Communauté

2024-09 : Projet rénovation de l'éclairage public

2024-10 : Vote des subventions 2024

- Questions diverses :

- Compte rendu commission chemins ruraux
- Compte rendu commission bâtiments

- Dates à retenir :

- Conseil municipal des Jeunes : Mardi 20 Février 2024 à 16h45 ;
- Réunion sur la méthanisation : Mercredi 21 Février à 14h00 à Grazay ;
- Commission communication : Mercredi 21 Février 2024 à 20h00 ;
- Réunion de préparation des cartes ZAEnr : Mardi 27 Février 2024 à 20h00 ;
- Pot de départ de Céline : Mercredi 28 Février 2024 à 19h00 à la salle polyvalente ;
- Chantier argent de poche : du 04 au 06 Mars 2024 de 09h00 à 12h00 ;
- Rencontre autour de l'agrivoltaïsme : Jeudi 14 Mars 2024 de 14h00 à 17h00 à la salle des fêtes de Jublains organisée par Synergies ;
- Café du sénateur de Monsieur Chevrollier : Vendredi 15 Mars 2024 à 11h00 au bar LA NEF à Montreuil Poulay ;
- Visite de l'Assemblée Nationale : Mardi 19 Mars 2024 (heure de départ à définir) ;
- Copil cantine mutualisée : Lundi 25 Mars 2024 à 20h00 ;
- Copil ALSH Grajubouges : Jeudi 21 Mars 2024 à 18h30 à la mairie de Grazay.

Prochain conseil municipal : Jeudi 07 Mars 2024 à 19h00

*L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février à vingt heures, le conseil Municipal de Jublains légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M RONDEAU Alain, Maire de la commune de Jublains.*

*Etaient présents : Alain Rondeau, Nathalie Hubert, Pierrick Tranchevent, Eric Chemineau, Ophélie Breton, Amélie Legendre, Astrid Fraudin, Frédéric Ansquer, Djamel Bounadja, Daniel Lacroix*

*Absents excusés : Cédric Chardron, Samuel Bruneau, Antonin Leprince, Sandra Broussin*

*Sandra Broussin donne pouvoir à Alain Rondeau*

*Secrétaire de séance : Nathalie Hubert*

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## NEANT

### Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 Décembre 2023 et du 11 Janvier 2024

Après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 Décembre 2023, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 Janvier 2024, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### 2024-07 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET

*Dossier présenté par Monsieur Rondeau*

#### 20h10 : Arrivée de Amélie Legendre qui prend part aux débats et aux délibérations

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Monsieur Rondeau propose au Conseil Municipal de créer à compter du 16 Février 2024 un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif et cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au grade d'adjoint administratif territorial.

Par ailleurs, il convient de mettre à jour le tableau des emplois comme suit :

Cadre d'emploi	Grade	Temps de travail	
<b>FILIERE ADMINISTRATIF</b>			
Rédacteur	Rédacteur territorial	35h00	Titulaire
Adjoint administratif	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35h00	Contractuel
	<b>Adjoint administratif</b>	<b>35h00</b>	<b>Titulaire</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	23h45	Titulaire
	Adjoint technique	31h30	Contractuel
	Adjoint technique	17h50	Stagiaire
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	35h00	Titulaire
	Agent de maîtrise	35h00	Titulaire
<b>ATSEM</b>			
	Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	31h00	Titulaire
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation	33h00	Titulaire
	Adjoint territorial d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	31h00	Titulaire

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter cette proposition ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## 2024-08 : MODIFICATION DES STATUS ET DES INTERETS COMMUNAUTAIRES DE MAYENNE COMMUNAUTE

Dossier présenté par Monsieur Tranchevent

Présentation Intérêt communautaire

COMPETENCES	INTERET COMMUNAUTAIRE
<b>I-COMPETENCES OBLIGATOIRES</b>	
1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration d'un plan climat air énergie territorial (PCAET) et suivi des actions ;</li> <li>- Actions collectives ayant pour objectif la connaissance, la préservation du paysage et de l'environnement (faune, flore, milieux aquatiques) : plan bocager, zones humides, trames vertes, bleues, noires... ;</li> <li>- Dans le cadre de la mise en place d'une filière bois sur le territoire : l'équipement de stockage de bois et la participation au capital de la SCIC MBE (Mayenne bois énergie) ;</li> <li>- Subventions aux associations et partenaires agissant dans ce domaine ;</li> <li>- Des zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire à créer pour mettre en œuvre les compétences de Mayenne Communauté et comprenant au moins 5 000 logements par ZAC ;</li> <li>- Les voies d'accès, giratoire et/ou carrefour pour la desserte des équipements intercommunaux ;</li> <li>- La participation au contournement de la Ville de Mayenne ;</li> </ul> <p>La participation au développement des réseaux et des usages notamment par voie d'adhésion à des organismes dédiés.</p>
2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article <a href="#">L. 4251-17</a> ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) Office de Tourisme ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La stratégie en matière de développement du commerce ;</li> <li>- La définition des opérations d'aménagement commercial ;</li> <li>- L'observatoire du commerce ;</li> <li>- Des aides possibles à l'implantation, à la création et/ou au développement d'activités commerciales : <ul style="list-style-type: none"> <li>o l'aide aux communes pour monter des opérations de maintien du dernier commerce et trouver des repreneurs ;</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>o aide à l'immobilier d'entreprises ;</li> <li>- Des actions d'animation en partenariat avec la commune concernée.</li> </ul>
3° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article <a href="#">L. 211-7</a> du code de l'environnement ;	
4° Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;	
5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.	
<b>II-COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES</b>	
1° Politique du logement et du cadre de vie ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Programme Local de l'Habitat (PLH) ;</li> <li>- Les aides directes aux communes ou aux bailleurs publics pour encourager les programmes de logements prévus dans le cadre du PLH ;</li> <li>- La participation à des opérations collectives proposées par l'État, le Département ou la Région en faveur du logement en matière d'insalubrité, d'accessibilité et de l'économie d'énergie tel que OPAH, OPAH-RU, PIG, PLH et tout dispositif ;</li> <li>- L'assistance pour le montage des dossiers communaux en matière d'habitat social ;</li> </ul> <p>Le soutien aux organismes et associations œuvrant dans le domaine de l'habitat et d'énergie et dont l'objet exclusif concerne l'information des usagers sur le logement.</p>
1° bis En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Et subventions aux associations et partenaires agissant dans ce domaine.</li> </ul>
2° Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article <a href="#">L. 2224-8</a> : <b>Assainissement non collectif</b> (assainissement collectif à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2026) ;	
3° Eau ( <b>à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026</b> ) ;	
4° Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article <a href="#">27-2</a> de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.	
5° Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le centre aquatique intercommunal de Mayenne Communauté</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements aquatiques d'intérêt communautaire.</li> <li>- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements d'athlétismes d'intérêt communautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Halle d'athlétisme (Parc des sports, Mayenne)</li> <li>- La piste d'athlétisme (Parc des sports, Mayenne)</li> </ul>
<p>6° Santé publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Contrat Local de Santé ;</li> <li>- La construction du Pôle pluridisciplinaire de santé de Mayenne ;</li> <li>- La maison de santé de Lassay-les-Châteaux</li> <li>- Création, gestion ou participation à un centre de santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maison des adolescents ;</li> <li>- Subvention et tout conventionnement avec les associations et partenaires agissant sur la politique de santé publique et de prévention sur le territoire ;</li> <li>- Études portant sur la démographie médicale sur le territoire.</li> </ul>
<p>7° Culture</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le réseau des bibliothèques et médiathèques : <ul style="list-style-type: none"> <li>o La médiathèque tête de réseau du Grand Nord à Mayenne</li> <li>o La médiathèque du Pôle intercommunal culture et jeunesse à Lassay-les-Châteaux, 2e site du réseau</li> </ul> </li> </ul> <p>Le réseau des bibliothèques de proximité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le festival « Croq' les mots, Marmots ! » et les conventions de partenariats avec d'autres EPCI pour sa réalisation</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le conservatoire à rayonnement intercommunal musique, danse et théâtre intégrant : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Le site du Grand Nord à Mayenne</li> <li>o Le site du Pôle intercommunal culture et jeunesse à Lassay-Les-Châteaux</li> </ul> </li> </ul> <p>Les interventions en milieu scolaire</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cinéma</li> </ul> <p>Le Vox à Mayenne</p>	<p>Participation à la SCIC Cinéma Le Vox.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le musée du Château de Mayenne</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Théâtre (3 place Juhel, Mayenne)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les subventions aux associations culturelles et patrimoniales</li> </ul>	
<p>8° Enfance-jeunesse</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enfance : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Le Relais Assistantes Maternelles ;</li> </ul> </li> </ul> <p>La coordination et/ou l'animation enfance et l'évaluation des contrats de partenariat avec la CAF, la MSA et l'État (contrat enfance jeunesse...).</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La subvention à la micro crèche Aid'à dom à Mayenne.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeunesse : <ul style="list-style-type: none"> <li>o La coordination et/ou l'animation jeunesse et l'évaluation des contrats de partenariat avec la CAF, la MSA et l'État (CEJ, CTG Convention Territoriale Globale...)</li> <li>o La gestion des ALSH accueils de loisirs à l'attention des jeunes de la fin de l'école élémentaire jusqu'au 18 ans sur</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les activités itinérantes ou réalisées au sein de l'accueil de loisirs sans hébergement le Point Information Jeunesse</li> </ul>

<p>les temps périscolaire et extra-scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o La création et la gestion de lieux d'accueil jeunesse dans le cadre des ALSH jeunes <ul style="list-style-type: none"> <li>• Local jeune de Mayenne</li> <li>• Local jeune de Lassay</li> <li>• Espace jeune du pôle intercommunal culture et jeunesse de Lassay</li> </ul> </li> </ul>	
<p>9° Gestion d'équipements publics de proximité Gestion d'équipements et opérations en vue de l'attractivité des bassins de vie ruraux de proximité reconnus au sens de la définition de l'INSEE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Gendarmerie de Lassay-les-Châteaux</li> <li>- La Gendarmerie du Ribay</li> </ul>	
<p>10° Administration générale : La formation des élus municipaux et intercommunaux.</p>	
<p>11° Service d'incendie et de secours</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions en relation avec le SDIS 53 conformément aux textes en vigueur (loi 2007-811 du 13/08/2004 et dispositions réglementaires) : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Recouvrement du contingent d'incendie ;</li> </ul> </li> </ul> <p>Mise en œuvre de moyens opérationnels selon conventionnement avec le SDIS</p>	
<p>12° Autorité Organisatrice de la Mobilité à compter du 1er juillet 2021 en référence à la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019</p>	
<p>13° Action sociale d'intérêt communautaire</p>	<p>Sont reconnues d'intérêt communautaire : subvention de fonctionnement et mise à disposition de locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Epicerie sociale de Mayenne portée par l'association Mayennaise d'insertion,</li> <li>• Epicerie sociale de Lassay portée par l'Association Sociale Intercommunale</li> <li>• Restos du cœur de Mayenne</li> </ul> <p>La Croix rouge</p>
<p>14° : Construction, aménagement, entretien et la gestion des équipements économiques d'intérêt communautaire</p>	<p>Sont reconnus d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hall des expositions (367 rue Volney, Mayenne)</li> <li>• La maison des alternants (9 rue de Grinhard, Mayenne)</li> </ul>

Alain Rondeau : en ce qui concerne l'AMI, est ce que les communes seront toujours sollicitées pour un versement de subvention ?

Pierrick Tranchevent : Je n'ai pas de réponse précise.

Lors du conseil communautaire du 21 décembre 2023, il a été débattu et validé une nouvelle étape dans la coopération intercommunale, plan stratégique 2023-2026.

Dans un souci constant de rééquilibrage territorial ; à l'exemple du pôle culturel et jeunesse de Lassay ou bien encore le centre de santé de Martigné ; et forte de cette ambition, Mayenne Communauté doit jouer un rôle pivot. La collectivité accompagne les communes financièrement via le pacte financier et fiscal (enveloppe fonds concours classique à 3 millions auquel vient s'ajouter un fonds de concours thématique).

L'EPCI se met également aux services de ses communes par :

- l'action portée par le conseiller en économie partagé
- les permanences urbanismes organisées au sein des communes
- le travail engagé avec les secrétaires de mairie sur la mise en œuvre d'une politique d'achat à l'échelle de notre territoire.

Mayenne Communauté entend également s'engager sur une mutualisation efficiente :

- le recrutement d'une secrétaire de mairie
- le recrutement d'un agent technique
- le recrutement d'un travailleur social pour accompagner les communes dans la gestion des situations sociales particulières.

Afin de répondre à ces objectifs, Mayenne Communauté doit s'appuyer sur des compétences solides et stratégiques. Certaines décisions communautaires se confrontent régulièrement à une difficulté d'appréciation de l'intérêt communautaire, qu'il s'agisse de la gestion d'un équipement public, d'une subvention à une association ou encore d'une demande d'aide spécifique pour une manifestation. L'intérêt communautaire, c'est le moyen de laisser aux communes les actions de proximité et de transférer à l'intercommunalité des missions qui, par leur coût, leur technicité, leur ampleur ou leur caractère structurant, s'inscrivent dans une logique intercommunale.

C'est pourquoi, il vous est proposé de réviser nos statuts et l'intérêt communautaire comme proposé ci-après.

Vu le code général des collectivités et notamment son article L. 5214-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015 M334 du 18 novembre 2015 portant sur la création de la communauté de Communes Mayenne Communauté ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-M-053 du 14 octobre 2019 portant constitution de Mayenne Communauté modifié ;

Vu la délibération n°53 du 20 juin 2019 portant sur la modification des statuts de Mayenne Communauté

Vu l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2021 portant constitution de Mayenne Communauté modifié ;

Vu la délibération du 16 septembre relative à la détermination de l'intérêt communautaire prise en application du CGCT (L.5214-26)

Vu la délibération N°1 du 2 décembre 2021 portant sur la prise de compétence centre de santé

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2022 portant constitution de Mayenne Communauté modifié

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales « permettant aux EPCI à fiscalité propre d'aider l'une de leurs communes-membres à assumer une charge, souvent des charges de centralité, qui n'ont pas été mutualisées au niveau communautaire ou qui, sans être communautaire, intéressent plusieurs communes membres, justifiant une intervention de l'EPCI ».

Considérant la validation du document stratégique « Mayenne Communauté : une nouvelle étape dans la coopération intercommunale » lors du conseil communautaire du 21 décembre 2023

Considérant la volonté de la communauté de communes de se doter d'équipements économique permettant de répondre à ses besoins et à ceux des entreprises du territoire (organisation d'évènements économiques d'envergure, favoriser l'accueil des alternants ...)

Considérant la volonté de la communauté de communes de construire une politique cohérente et structurée des pratiques sportives en définissant les équipements sportifs d'intérêt communautaire

Considérant l'opportunité de saisir des financements exceptionnels en cette année olympique ainsi que de bénéficier du soutien de l'Etat au titre de la DETR / DSIL

Considérant le développement de l'enseignement théâtral au sein du conservatoire de Mayenne Communauté

Considérant le taux d'utilisation du théâtre à plus de 80 % en nombre de jours d'utilisation pour les activités culturelles avec une prédominance pour le spectacle vivant

Considérant la volonté d'accompagner les associations caritatives et d'aide alimentaire sur le territoire de l'EPCI

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire réuni le mardi 30 janvier 2024

Considérant la délibération du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> février 2024

***Il vous est proposé de modifier et compléter les statuts et l'intérêt communautaire comme défini ci-après :***

#### Compétences obligatoires

##### **2° Actions de développement économique**

- Mettre à jour en précisant : la création d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) Office de Tourisme

#### Compétences supplémentaires

##### **5° Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire :**

- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements aquatiques d'intérêt communautaire.
- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements d'athlétismes d'intérêt communautaire
- De reconnaître la halle d'athlétisme et la piste d'athlétisme comme équipement d'intérêt communautaire

##### **7° De réviser et compléter la compétence culturelle :**

Le réseau des bibliothèques et médiathèques :

- La médiathèque tête de réseau du Grand Nord à Mayenne
- La médiathèque du Pôle intercommunal culture et jeunesse à Lassay-les-Châteaux, 2e médiathèque du réseau
- Le réseau des bibliothèques de proximité

Le conservatoire à rayonnement intercommunal musique, danse et théâtre intégrant :

- Le site du Grand Nord à Mayenne
- Le site du Pôle intercommunal culture et jeunesse à Lassay-Les-Châteaux



- Les interventions en milieu scolaire  
Le théâtre (3 place Juhel- Mayenne)

**8° De préciser la compétence enfance jeunesse :** La création et la gestion de lieux d'accueil jeunesse dans le cadre des ALSH jeunes : Local jeune de Mayenne

- Local jeune de Lassay
- Espace jeune du pôle intercommunal culture et jeunesse de Lassay

**13° De compléter nos statuts avec l'action sociale d'intérêt communautaire**

- De préciser l'intérêt communautaire en reconnaissant d'intérêt communautaire : subvention de fonctionnement et mise à disposition des locaux
  - Epicerie sociale de Mayenne portée par l'Association Mayennaise d'Insertion
  - Epicerie sociale de Lassay portée par l'Association Sociale Intercommunale
  - Restos du cœur de Mayenne
  - La Croix rouge

**14° Construction, aménagement, entretien et la gestion des équipements économiques d'intérêt communautaire**

- De préciser l'intérêt communautaire en reconnaissant d'intérêt communautaire :
  - Hall des expositions (367 rue Volney, Mayenne)
  - La maison des alternants (9 rue de Grinhard, Mayenne)

Afin de pouvoir procéder aux modifications proposées, il est rappelé que la modification des statuts requiert la majorité qualifiée, soit les 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou l'inverse. Après délibération à la majorité simple du conseil communautaire sur une proposition de modification des statuts, les communes ont 3 mois pour se prononcer à compter de la date de notification. La décision du conseil municipal est réputée favorable si elle n'intervient pas dans ce délai.

Les communes devront délibérer et transmettre leurs décisions dans les délais requis de manière à ce que l'arrêté préfectoral portant modification des statuts de Mayenne Communauté puisse être pris.

Au-delà de cette révision, Mayenne Communauté va :

- engager une réflexion quant au maillage de la restauration collective sur notre territoire, peut être en nous appuyant sur le PAT
- poursuivre nos échanges sur l'évolution de la politique petite enfance sur notre territoire
- prolonger le dialogue sur l'action sociale d'intérêt communautaire, pour mémoire les communes ont émis le souhait de réfléchir à l'accueil d'urgence à l'échelle de l'EPCI.
- lancer le débat sur les terrains synthétiques de football, et ce, afin de répondre aux besoins émis par les usagers.

A cet effet, des groupes de travail vont être organisés dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

***Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les modifications statutaires proposées ainsi que les précisions apportées à l'intérêt communautaire.***

## 2024-09 : PROJET DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

*Dossier présenté par Monsieur Tranchevent*

Monsieur Tranchevent présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire des travaux de rénovation de l'éclairage public. Ce projet bénéficie d'une participation de Territoire d'Energie Mayenne de 25 % appliqué sur le HT révisé.

*Des parents ont demandé que de l'éclairage public soit installé route de La Chapelle au Riboul pour que les enfants puissent aller dans le bourg pour prendre le bus en toute sécurité.*

Il explique que la commune de Jublains est éligible à la rénovation de l'éclairage public au titre du Fonds Vert 2024.

***Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte le projet au titre du Fonds Vert 2024.***

## 2024-10 : VOTE DES SUBVENTIONS 2024

*Dossier présenté par Madame Hubert*

La commission Finances s'est réunie le 08 Février 2024.

Par habitude, le montant des subventions est revalorisé tous les 3 ans. Malgré les avoir augmenté en 2022, la commission a pris la décision de revaloriser ces montants avec une hausse de 2 %. La commission propose le montant des subventions suivantes :

Subventions communales – art. 6574	Vote 2022	Vote 2023	Proposition 2024
ADMR	2 284 €	2 284 €	2 500 € (réserve)
Ass des chasseurs	174 €	174 €	177 €
Amicale des anciens d'AFN	116 €	116 €	118 €
Parents d'élèves	285 €	285 €	290 €
Ass Groupement de défense c/ nuisibles	97 €	97 €	99 €
Ass Chapelle de Doucé	285 €	285 €	290 €
Tennis de table	285 € (réserve)	285 €	290 €
AS Jublains	285 € (réserve)	0 €	0 €
Tracto Cross Diablinte	285 € (réserve)	0 €	0 €
Club de l'Amitié	285 €	285 €	290 €
Un jour à Jublains	285 €	285 €	290 €
Club de Tarot	174 € (réserve)	0 €	0 €
MAM Les Petits Gallos Romains		285 €	290 €
Total	3 811 €	4 381 €	2 134 €
CCAS – art. 65736	816 €	816 €	1 000 €
Réserves	1 029 €	0 €	2 500 €
<b>Total général</b>	<b>5 656 €</b>	<b>5 197 €</b>	<b>5 634 €</b>

Monsieur Rondeau précise que pour l'ADMR, les communes conjointes ne sont pas encore mis d'accord sur le montant que chaque commune doit verser. Lorsque l'ADMR était basée à Jublains, la commune donnait une participation par habitant. Avec la mutualisation avec Aron, il s'avère que toutes les communes ne sont pas soumises aux mêmes conditions. Les discussions sont encore en cours pour déterminer le montant que la commune doit verser.

Subventions diverses – art. 6574	Vote 2022	Vote 2023	Proposition 2024
Maison de l'Europe en Mayenne	60 €	60 € (réserve)	60 € (réserve)
UDAF 53	50 €	50 €	50 € (réserve)
Chambre Métiers et Artisanat	50 € (réserve)	50 € (réserve)	0 €
Ass des infirmes moteurs cérébraux	52 €	52 €	52 €
Fédé franç Randonnée pédestre	40 € (réserve)	40 €	40 € (réserve)
Lire et faire lire	50 € (réserve)	0 €	0 €
Société Protectrice des Animaux	300 € (réserve)	309,60 €	311,20 €
Les Ruisseaux du Canton de Bais	25 €	25 €	25 €
Ass pour le Don du Sang de Bais	30 €	30 € (réserve)	30 € (réserve)
EHPAD Le Rochard	45 € (réserve)	0 €	0 €
Association française des sclérosés en plaque			0 €
Téléthon			0 €
Alcool assistance			0 €
<b>Total</b>	<b>217 €</b>	<b>451,60 €</b>	<b>388,20 €</b>
Réserves	485 €	165 €	180 €
<b>Total général</b>	<b>1 019.06 €</b>	<b>616,60 €</b>	<b>468,20 €</b>

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- Inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité ;
- Verser les subventions.

Questions diverses :

✚ Compte rendu commission chemins ruraux

1°) Fauchage et élagage :

- Rappel des périodes de fauchages et d'élagages annuels sur la commune :
  - Première passe de fauchage des grands axes : mi-mai.
  - Première passe de fauchage du reste des VC et CR : courant juin.
  - Possible deuxième passe de fauchage des grands axes : courant juillet-août.
  - Passe complète de fauchage et d'élagage en octobre.
- La Coudre, est toujours constaté un gabarit routier encombré par des branches, la commune ne souhaite pas prévoir d'élagage au sécateur pour l'instant.
- Talus du terrain de Foot, la commune souhaite que nous conservions la passe d'élagage d'été.

- Le Mur (En agglomération), la commune souhaite que nous conservions les passes de fauchage sur ce site, qu'elle complètera si besoin par des passes de tonte par les employés communaux.
- Chemin lagunes : La commune se demande qui réalise le fauchage et l'élagage, après consultation auprès des agents, il s'avère que c'est Nicolas Legendre qui réalise cette prestation.
- Talus rue H.Barbe (En agglomération), la commune souhaite que nous conservions les passes de fauchage sur ce site, qu'elle complètera si besoin par des passes de débroussaillage par les employés communaux.

### 2°) Signalisation Horizontale et Verticale :

- Projet de mise à jour de l'adressage complet de la commune.
  - La commune souhaite réaliser ce projet sur 2 ans.
  - Entre l'automne 2024 et l'hiver 2025, soit sur 6 mois maxi.
  - Pour rappel, le devis en fournitures s'élevait à environ 6 500 euros TTC.
  - Par le biais de la convention, seront commandés 2 x 1 250 euros TTC de fournitures.
  - En direct et par la commune, seront commandés 2 x 2 000 euros TTC de fournitures.
  - Reste à préparer la répartition, l'organisation, la validation des BAT, ... pour le service Prestation.
- Balises d'obstacles sur VC Consens Hambers : La commune reprendra contact avec le maire ou le service Voirie des Coëvrons, afin d'investir et de poser un balisage conjoint et réglementaire sur cette ouvrage, soit par la pose de 2 balises J13 double face ou 4 balises J13 simple faces. Elle reviendra ensuite vers le service Prestation si besoin.
- La commune n'évoque pas ce jour, d'autres besoins pour l'année 2024, en signalisation H et V.
- Projet de terrasse de restauration rapide ([visité ce jour](#)) : Dans le contexte, nous sommes dans une zone 30, même si le secteur au droit de l'église ressemble plutôt à une zone de rencontre, il faudra donc veiller à conserver un site propre pour la circulation des piétons et ce de façon accessible aux PMR. (Pour rappel, les terrasses sous domaine public d'intérêt général, sont normalement soumis à permis de stationner ou occupation du domaine public, et ce avec ou sans redevance).

### 3°) Point à temps :

- La commune n'évoque pas ce jour, d'autres besoins pour l'année 2024, en point à temps.

### 4°) Centre-bourg :

- Réfection des trottoirs route d'Hambers : La commune ne prévoit pas de travaux d'entretien à ce jour sur ce site.
- Réfection des trottoirs route de la Chapelle d'Hambers : La commune ne prévoit pas de travaux d'entretien à ce jour sur ce site.
- Pavés et béton désactivé sous RD 129 et 7 ([visité ce jour](#)) :
  - La commune évoque un rendez-vous sur site le 1/02 à 14h.
  - Rendez-vous en présence d'Eurovia et du CD53.
  - Pour une réalisation d chantier au 2<sup>ème</sup> semestre.
  - Chantier de réfection de la couche de roulement pour le CD 53.
  - Auquel la commune voudrait se joindre pour continuer le remplacement de pavés ou béton désactivé très vétustes et difficile à entretenir par des enrobés avec résine gravillonnée.
  - Le service Prestation ne pourra être présent au rendez-vous, par contre, il pourrait fournir un plan de ce qui sera à déposer.

- Accotements et abords du parking de la Liveterie : La commune profitera également de la présence du CD53 et d'Eurovia, pour réaliser les quelques travaux d'entretien nécessaires sur ce site.
- Gravier au cimetière : Le service précise qu'il est aujourd'hui possible, de ce fournir en big bag, de les remplir et de les livrer aux endroits demandés. La commune évoque un projet en cours de déposes de de tombes pour création d'un nouvel endroit de stockage de gravier.
- Rue des Ecottés : La bouche d'engouffrement en granit, vétuste et cassé sera reprise dès que possible par le service Prestation.

#### 5°) Chemin de Randonnée :

- Charpenterie des Landes ([visité ce jour](#)) : Sur ce chemin, circuit n° 2 de Mayenne Communauté, est constaté ce jour que les tas de matériaux récupérés par la commune sont en cours de nivellement par l'entreprise Legendre. Le service reprendra contact avec l'ETA Forêt pour finir les travaux.
- La Fauchetière ([visité ce jour](#)) : Sur ce chemin, circuit n° 2 de Mayenne Communauté, avait été constaté des difficultés de fauchage et d'égavage par l'ETA Forêt, lié à l'utilisation partagé du chemin par l'agriculture et la randonnée. Est donc réalisé en ce moment, l'apport de matériaux pour re-structurer et re-profiler le chemin afin de permettre une utilisation mixte du chemin par la randonnée et l'agriculture.
- La Fauchetière vers Hambers ([visité ce jour](#)) : La commune souhaite que ce chemin soit entretenu en fauchage et en égavage tous les ans, elle souhaite également que des petits travaux de reprofilage, suite au passage de quads, soient réalisées et ce en amont de la rando VTT du 18/02/2024. Le service prestation rappelle que le tourisme préconise l'accès à 3 mobilités sur les chemins de randonnée : cavaliers, piétons et cyclistes, et conseille l'interdiction aux véhicules motorisés.
- Hellonnières vers Hambers ([visité ce jour](#)) : Est constaté ce jour que le fauchage est réalisé par les usagers, que des écoulements d'eaux pluviales sont importants sur le chemin, voir avec quelques zones de rétention. Suite à de récents courriels sur ce sujet en mairie, la commune souhaite refixer un rendez-vous sur site avec les différentes parties.
- Guesnerie vers Hambers : Sujet ré-évoqué ce jour ; cavaliers !, pont vétuste, chemin, sous l'eau, ... sans suite à donner pour l'instant.
- Mitrie-Etourneau : La commune souhaite que le service Prestation conserve les petits entretiens annuels de fauchage et d'égavage sur ce site.
- Le Mortier ([visité ce jour](#)) : Sur ce chemin, circuit n° 1 de Mayenne Communauté, est constaté ce jour des difficultés d'écoulement des eaux pluviales, mais un chemin très propre avec un petit tapis vert d'herbes. La commune souhaite que le service Prestation réalise quelques travaux de création de petits fossés, d'abord sur droite vers une servitude, puis après sur gauche en allant vers la Farcière, mais seulement à la bonne saison : Printemps ou été.

#### 6°) Stock GNT et Trous en GNT :

- Est réalisé tous les ans, dans ces prestations d'empierrement :
  - Les accotements des 2 VC Consens Hambers et Montourtier.
  - Chaudonnière/Vieux Four/Jouffière, où la commune précise que sur ce dernier site il faut maintenant réaliser également le bouchage de trous en plus du stock.
  - Poirier Roux, Petit Hermet, Houlberdière où la commune précise qu'il est urgent d'intervenir sur ce dernier site où il pourra maintenant également envisager de laisser un stock de GNT.
  - La Barre.
  - Les Landes, où la commune précise que ce site est toujours à entretenir.

### 7°) Curage de fossés et arasements d'accotements :

- La commune évoque un message récent qu'elle a fait passer dans son bulletin municipal : et ce sur le fait que l'entretien des ponts individuels d'entrée de champ est à la charge du propriétaire ou locataire du champ.

- La commune souhaite que le service Prestation reste lui vigilant à l'entretien des ponts de traverse sous chaussée.

- (Guesnerie), VC Beltière au droit du lieudit Beltière, (visité ce jour) : suite à un appel d'usager d'Hambers qui évoque de l'eau sur la route, est constaté ce jour qu'il n'y a pas d'eaux sur la route, que les fossés, pont de traverse et servitudes fonctionnent, certes à faible débit, mais fonctionnent.

- La Croix Blanche (visité ce jour) : La commune souhaite que le service Prestation vérifie le pont de traverse, et réalise les travaux de réparations si besoin.

- La Petite Jeannière (visité ce jour) : La commune souhaite que le service Prestation rétablisse l'écoulement des eaux pluviales, avec élagage de la haie si besoin, puis recharge et reprofile le chemin en pierres, et ce dans l'objectif que cette propriété soit accessible en véhicule et sous domaine public, notamment pour les ambulances ou pompiers.

- Les Yaux : La commune rappelle ce chantier de mise en œuvre de cailloux en fossés pour infiltration avait été visité l'année dernière, et qu'il serait intéressant de refaire une visite et ce pour compléter le retour d'expérience de cette opération.

- La Grande Ragottière (visité ce jour) : Pour rappel, ces deux dernières années, des chantiers d'eau potable et de réseau électrique ont été réalisés sur ce site. Est constaté ce jour que le pont de traverse ne fonctionne plus. La commune souhaite que le service Prestation vérifie le pont de traverse, et réalise les travaux de réparations si besoin.

- La Trimmonière : Est rappelé ce jour ensemble le problème de la servitude sur ce site, qui a pour conséquences que la chaussée se retrouve sous l'eau. La commune évoque les travaux d'effacement de réseaux prévus en 2024 sur ce site. Et elle préconise donc de ne prévoir aucune intervention d'entretien de voirie en 2024.

- Liste succincte des chemins restants à entretenir en accotements et fossés :

- Saint Aubin
- VC de Cécé
- VC de Marage à Haute Cruchère
- VC Petite et Grande Ragottière
- Le Peti Mézeray
- VC Nivière
- VC Hermet
- VC St Martin

### Compte rendu commission bâtiments

La commission s'est réunie dans l'appartement 3 du 12 Rue Henri Barbe. Les locataires précédents nous avaient signalé que le plancher s'affaissait.

L'affaissement du plancher est dû au fait que le sol est constitué de deux plaques de BA13 sous lesquelles il y a une couche de pouzzolane sur des plaques de polystyrène. Avec le temps, ce mode de plancher donne des faiblesses qui créaient ces affaissements.

Il a été décidé que le logement ne serait pas remis à la location car la mairie souhaite procéder à une rénovation énergétique (isolation des combles, changement des menuiseries et des radiateurs, rénovation de la cuisine et de la salle de bains, réfection du plancher). Monsieur Rondeau propose de faire appel au conseiller en énergie partagée de Mayenne Communauté.

Dates à retenir :

- Conseil municipal des Jeunes : Mardi 20 Février 2024 à 16h45 ;
- Réunion sur la méthanisation : Mercredi 21 Février à 14h00 à Grazay ouverte aux agriculteurs et élus;
- Commission communication : Mercredi 21 Février 2024 à 20h00 ;
- Réunion de préparation des cartes ZAEnr : Mardi 27 Février 2024 à 20h00 ;
- Pot de départ de Céline : Mercredi 28 Février 2024 à 19h00 à la salle polyvalente ;
- Chantier argent de poche : du 04 au 06 Mars 2024 de 09h00 à 12h00 ;
- Rencontre autour de l'agrivoltaïsme : Jeudi 14 Mars 2024 de 14h00 à 17h00 à la salle des fêtes de Jublains organisée par Synergies ouverte à tout public;
- Café du sénateur de Monsieur Chevrollier : Vendredi 15 Mars 2024 à 11h00 au bar LA NEF à Montreuil Poulay ;
- Visite de l'Assemblée Nationale : Mardi 19 Mars 2024 (heure de départ à définir) ;
- Copil cantine mutualisée : Lundi 25 Mars 2024 à 20h00 ;
- Copil ALSH Grajubouges : Jeudi 21 Mars 2024 à 18h30 à la mairie de Grazay.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : **Jeudi 07 Mars 2024** à 19h00

**Séance levée à 21h45**